

DÉPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE 01300 PEYRIEU

☎ 04.79.42.00.14

Fax 04.79.42.00.90

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 octobre 2017

Le 26 octobre 2017, le conseil municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de Jean GIREL, Maire.

Absents : Lionel GROSTABUSSIAT, Stéphane RAVIER, Jacky CAPITAN,

Présents : les autres membres du Conseil Municipal.

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services « voirie » des communes à la CCBS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la compétence pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, une convention de mise à disposition des services voirie a été signée entre la commune et la CCBS.

Il rappelle que cette convention prévoit notamment les conditions de remboursement annuel par l'intercommunalité bénéficiaire de la mise à disposition, des frais de fonctionnement du service.

Monsieur le Maire indique que la révision prévue à l'article 4 « modalité de remboursement » n'a pas été appliquée durant les « dernières années.

Afin de régulariser la situation sur les années antérieures, il est proposé par la CCBS :

- Pour l'année 2014 : d'appliquer le rappel de la révision selon l'indice 705.60 connu au 01/01/2014, ce qui porterait le coût de l'heure à 40.17 € et représenterait un rappel pour la commune de 64.00 €.
- Pour les années 2015 et 2016, vu les évolutions conséquentes de l'indice TP01 qui modifient fortement le montant de la participation de la CCBS aux communes membres, et pour ne pas pénaliser les communes, il est proposé de ne pas appliquer la révision pour les années 2015 et 2016.

A partir de 2017, il est proposé par la CCBS de passer un avenant avec les communes pour modifier en partie l'article 4 « modalité de remboursement » afin de figer le coût à 40 € de l'heure. Ce coût pourrait être revu ultérieurement sur décision du conseil communautaire.

Le Maire demande au conseil de se prononcer,

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant proposé.

Modification des statuts de la communauté de communes Bugey Sud

Vu l'article 64 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Notre) attribuant à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu l'article 68 de la loi Notre prévoyant qu'au 1^{er} janvier 2018, la compétence « assainissement » devra figurer dans sa globalité parmi les compétences optionnelles,

Considérant que la Communauté de Communes Bugey Sud ne dispose au titre de ses compétences optionnelles que d'une partie de la compétence assainissement avec l'assainissement non collectif

M. le Maire expose au conseil municipal que par délibération en date du 21 septembre 2017, la communauté de communes Bugey Sud s'est prononcée en faveur de la modification des statuts afin d'éviter une procédure d'extension de compétence conduisant à doter la communauté de communes de l'intégralité de la compétence assainissement collectif et non collectif au 1^{er} janvier 2018.

Pour ce faire, il y a lieu, de placer la compétence « assainissement non collectif : contrôle et entretien des installations, montage des dossiers de réhabilitation (sans les travaux) » au sein des compétences facultatives.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer,
Le conseil, après en avoir délibéré,
Approuve les nouveaux statuts de la communauté de communes,

Devis de travaux au niveau du poste de relevage de Chantemerle et chemin rural de Nanthuy

Le maire explique au conseil que la pompe n°1 du poste de relevage de Chantemerle a besoin d'être changé, la SOGEDO présente un devis d'un montant de 1 121.00 € HT pour ces travaux.

Puis, il donne également lecture au conseil du devis nécessaire, pour faire un raccordement d'eau potable en tranchée ouverte sur le chemin rural de Nanthuy ; les travaux prennent en compte la coupure d'eau, la signalisation, la découpe de la canalisation, la mise en place d'un Té de 125/60, d'une vanne de 60 et raccordement au PEHD de 63. Le montant du devis de la SOGEDO est de 928.08 € HT.

Le maire demande au conseil de se prononcer,

Après délibération, le conseil municipal valide les opérations et autorise le Maire à signer tous documents utiles à ces projets,

Demande d'annulation pour les dossiers de la SARL Scanzi Fils

Suite aux factures d'eau impayée de la société SARL Scanzi Fils, anciennement domicilié 90 chemin du Grand Camp à Peyrieu, un dossier contentieux a été créé le 06/06/2016 par la SOGEDO.

La demande d'injonction de payer, envoyée par la SOGEDO, est revenue du tribunal de Commerce avec l'information que la société était en liquidation judiciaire.

La SOGEDO se voit dans l'obligation de faire une annulation de créance.

Le montant total de la créance due est de 5.80 € HT pour une facture et de 19.60 € HT pour l'autre.

Le Maire demande au conseil de se prononcer pour ou contre les annulations

Le conseil municipal, après délibération, décide de voter pour les annulations de créance et autorise M. le Maire à signer tout document utile en ce sens.

Demande d'annulation de facture d'eau pour le dossier Garrioud Eric

Suite à la facture d'eau impayée de M. Garrioud Eric, anciennement domicilié à Peyrieu à la Buissonnière, un dossier contentieux a été créé le 09/12/2016 par la SOGEDO.

Le terrain ayant été vendu, la SOGEDO, se voit dans l'obligation d'annuler la facture du 05/04/2016, le montant de l'annulation est de 3.12 € HT.

Le Maire demande au conseil de se prononcer pour ou contre l'annulation
Le conseil municipal, après délibération, décide de voter pour l'annulation de créance et autorise M. le Maire à signer tout document utile en ce sens.

Projet école

Le conseil municipal valide l'avant projet sommaire, M. Mermet est informé par mail et courrier pendant la semaine 43. L'avant projet définitif doit être déposé avant le 27/11/2017. Une réunion sera prévue entre le 13 et le 21 novembre 2017 pour voir les propositions de M. Mermet.

Programme Voirie 2018

Le conseil municipal a validé le programme suivant :

- Montée de Fay (VC 25) : depuis la place jusqu'à l'entrée du village : réfection de l'en-duit bicouche
- Impasse du four (VC 21) : réfection de l'enrobé
- Chemin de la Cure (VC 32) : réfection de l'enrobé sur 80 mètres
- Chemin de sous la Vie (VC 27) : élargissement de la voie côté amont avec reprise du mur de soutènement et enrochement.

La réalisation de point à temps sur diverses voies communales est également prévue, le programme est envoyé à la Communauté de Communes pour avoir un devis.

Voirie en cours

Le mur de soutènement de la VC 39 a été repris ainsi que la couvertine et le rejointoiement du mur. La pose de la clôture est achevée.

La reprise en enrobé du chemin de la Touvière a été réalisée, des malfaçons restent à reprendre. Les voies d'accès Impasse de Longfonds et Impasse des noyers doivent être aménagées début novembre.

Projet dépôt de pain

Trois devis ont été effectués pour l'électricité, la plomberie, les murs, les sols coûtant respectivement 6268,80 € pour M. Puget Yannick, 1677,50 € pour M. Barbier Alain, 9896,11 € pour M. Marrel Grégory, le conseil valide les propositions.

Questions diverses

L'étude géotechnique de sol concernant l'implantation de l'école a été réalisée par le bureau APAVE.

La chaudière de l'appartement communal de M. et Mme Da Costa a été remplacée.

La soirée des pompiers aura lieu le 18 novembre 2017, la cérémonie de la Sainte Barbe est prévue le 03 décembre. Au niveau du centre de première intervention de secours et d'incendie, des demandes de devis ont été formulées pour des chaussures et de l'habillement.

L'école a demandé une subvention de 4533,00 € aux communes de Peyrieu et Prémeyzel, pour le voyage scolaire qui a lieu tous les 3 ans.

La brasserie artisanale a eu l'accord pour démarrer son exploitation, qui ne vendra pas dans un 1^{er} temps aux particuliers.

Le permis de construire de M. Beaufils a été refusé par rapport aux obligations de conformité en adéquation avec le SPANC.

Au niveau de la communauté de communes, et, dans le cadre de la mutualisation, une réunion est prévue avec les élus le 07/11/2017.

La subvention de la bibliothèque de 500€ annuels a été maintenue, 100€ supplémentaires ont été accordés exceptionnellement pour l'achat de petits matériels.

La réunion du Siea aura lieu le 1^{er} décembre, le conseil d'école le 16 novembre, le roll'athlon le 22 novembre.

Enfin, l'adhésion au fond de Solidarité Logement est refusée par le conseil Municipal.

N°	Délibérations prises par le Conseil municipal
171001	Avenant de mise à disposition des services « voirie » des communes à la CCBS
171002	Modification des statuts de la CCBS
171003	Devis SOGEDO : poste de relevage Chantemerle et raccordement Eau potable CHEMIN DE Nanthuy
171004	Annulation de facture SOGEDO Scanzi Fils
171005	Annulation de facture SOGEDO Garrioud Eric

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

NOM- Prénom	Signature	Absent ou Pouvoir
Maurice BETTANT		
Yolande CLAPOT		
Yvon CLERC		
Jacky CAPITAN	absent	absent
Philippe DAMERS		
Carla FOURNIER		
Jean-Michel FOURNIER		
Stéphanie GERBIER		
Jean GIREL		
Lionel GROSTABUSSIAT	absent	absent
Nathalie GRUSELIN		
Chantal LEMERRE		

Stéphane RAVIER	absent	absent
Suzanne REVEILLARD		
Laurent ROCHE		